

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au receveur particulier des finances de Vervins, 31 décembre 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin au receveur particulier des finances de Vervins, 31 décembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[31 décembre 1880](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Administration fiscale \(France\)](#)
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin intervient auprès du receveur en faveur de Louise Pissot qui désire rentrer en possession d'un titre de rente de 1 570 F, que la perception de Guise n'a pas voulu lui remettre. Godin menace de relayer les plaintes au sujet de la perception de Guise. Il adresse au receveur la reconnaissance de dépôts de fonds de Louise Pissot et le prie de lui adresser le titre de rente, chez madame Dallet au Famillistère.

NotesLa lettre est signée « Godin | conseiller général | de l'Aisne ».

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Critiques](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Pissot, Louise](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)

Collation2 p. (333r, 334v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 31 2^{br} 1880

Monsieur le Receveur,

La nommée Louise
Pissot vient me prier d'être
son intermédiaire auprès de
vous pour entrer en pos-
session d'un titre de
rentes de 1570 francs,
provenant des épargnes
qu'elle a eu retirés de
la caisse.

Je puis vous certifier,
Monsieur le Receveur,
que cette personne a fait

auprès de M. le percepteur
de Guise, toutes les démar-
ches possibles pour s'initier
le voyage à Ver vins.

M. le percepteur s'est
refusé et se refuse encore
à lui rendre ce service.
Je vous dis ceci parce que
je lis en marge d'une
lettre qu'elle vous a adressée,
une note disant que ces
faits sont inexacts.

Louise Pissot veut encore
d'aller chez M. le percep-
teur, et celui-ci lui a
répondu, devant témoin,
qu'elle ne se chargerait
pas de son titre parce

qu'il n'avait pas
d'ordre.

Je crois, du reste, devoir
vous affirmer que jamais
la perception de Guise n'a
été conduite avec autant
de sens-facon qu'elle
l'est maintenant, et si
cela ne change pas, je
me ferai moi-même
l'interprète des plaintes
ou publiées à ce sujet.

Je vous envoie sous
ce pli la reconnaissance
de dépôt de fonds, plus
la somme de deux francs
en timbres-poste sur
laquelle je vous prie
de prélever le nécessaire

433

pour adresser francs-
soit à moi directement,
soit à M^{lle} Louise
Pissot chez Mad^e Scallet
au Familistère, à Guise,
le titre de rente en
question.

Après je vous prie,
Monsieur le Procureur,
l'assurance de mon
entière considération.

D.
Guesnier

conseiller Général
de l'époque